



## Compte-rendu du "Comité de suivi" du 22/12/2005

Participaient :  
Administration: le DDE, P Benac  
Syndicats :CFDT, FO, CGT  
Pour la CFDT : JA Camel

Préalable ajouté du 12 janvier 2006

*Une Concertation DDE / syndicats s'est déroulé le jeudi 22 décembre 2005. Le DDE souhaitait évoquer avec nous diverses informations concernant la réorganisation de la DDE..*

*Cette concertation traitant finalement que de la décentralisation/réorganisation, l'administration a souhaité (après coup et sans nous le dire) considérer que c'était un Comité de Suivi.*

*Le traitement à travers un compte-rendu n'est pas le même pour un Comité de Suivi ou pour une réunion de concertation, c'est pourquoi aucune mise en ligne n'a été faite jusqu'à présent. Ce compte-rendu a simplement été diffusé aux adhérents CFDT le 23/12/2005. L'administration s'apprêtant à diffuser son compte-rendu, nous avons décidé de faire de même avec le notre même si il est un peu en style "télégraphique". Des commentaires différés ont été ajoutés en bleu.*

Le DDE à donc participé à plusieurs réunions au cours desquelles des informations ont été données ou des problèmes évoqués. Le compte-rendu traitera donc les informations par ordre des réunions du DDE.

### **Vendredi 16/12/05 - Paris - Secrétariat Général (M. Gandil).+- DGPA + tous les DDE :**

- Signature du décret transfert routes implique des arrêtés préfectoraux de transferts vers les Conseils Généraux(CG). Ici en 82, hier, 21/12/05, le préfet a signé pour transfert RN 20 et RN 113. Reste un bout de RN 20 dans la traverse de l'agglomération de Montauban, qui fera l'objet d'un dispositif de déclassement/reclassement certainement au profit de la Ville de Montauban.
- Des négociations sont toujours en cours pour le calibrage des transferts de personnels vers les CG.
  - personnels RD : 60 % des départements sont OK, 40% non
  - personnels RN : 55 % des départements sont OK, 35% non
  - ... le choix politique a été fait de décaler l'ensemble du processus de 4 mois !
- donc nouveau calendrier :
  - 15 avril /1 juin 2006 : consultation des agents (prépositionnements)
  - 1 juin / 1 juillet 2006 : délai pour les agents d'acceptation des postes
  - début octobre 2006 : CAP pour les recours
  - 15 octobre 2006 : arrêtés d'affectation
  - 1 janvier 2007 : transfert des agents et services ... ce qui peut être interprété par 1er mars 2007 par rapport à la viabilité hivernale (VH).
- Les DDE en article 7, comme la DDE 82, ne seront plus considérées comme particulières : ... même calendrier pour toutes les DDE.
- les décrets d'homologie (dit "décret d'intégration") et de détachement de longue durée ne sortiront pas avant fin février 2006. De même pour le décret constitutif des DIR/SMO dont le projet a été soumis au CTPM du 15/12/05. (En fin de compte, les 2 premiers décrets sont sortis le 30 décembre 2005 (!) et sont disponibles sur le site national UFE-CFDT (<http://cfdt-ufe.syndicat.i2> ou <http://www.ufe-cfdt.org>)

- Comment faire monter en puissance les DIR /SMO ? ... par des accords locaux DDE/préfigurateur qui permettraient la mise à disposition immédiate de personnes ressources (encadrement) à temps partiel entre DDE et DIR/SMO. Une mise à disposition des autres personnels pourrait se faire après le 1 juin 2006 par anticipation aux CAP mais avec possibilité de remise en cause.
- La Direction Générale des Routes procédera, fin janvier à un "formatage" des DIR (aval "politique" sur certaines implantations géographiques "sensibles").
- Affectations des agents : une nouvelle circulaire va sortir en janvier ([toujours rien au 12/01/06](#)), qui précisera le fonctionnement des CAP, les solutions alternatives ou compensatoires pour les mobilités (au cours du CTPM du 15/12/05, l'administration centrale s'est engagée à ouvrir dès janvier, des négociations sur les garanties collectives et individuelles – volet social des réformes).
- le ministère va proposer des attestations de revenus sur les 3 dernières années aux agents transférés afin de garantir un maintien des rémunérations une fois dans les Conseils Généraux.
- Pour la NBI et les emplois fonctionnels, un dispositif est encore à décrire et à mettre en place.
- Pour les C exploitation qui sont hors domaine route (urbanisme/aménagement/ IP) 2/3 devront basculer vers le programme Routes (RNN). 1/3 sera géré en sureffectif. Pas de mobilité forcée (gestion en fonction des départs). Pour la DDE 82, 6 postes de C exploitation sont concernés, soit 4 postes qui basculeront vers les routes.
- La nouvelle "gouvernance" du ministère : ce sont les DRE qui deviennent l'élément fort du dispositif ministériel, avec la gestion des BOP régionaux (LOLF). M. Crocherie, le DRE, serait favorable à la création d'un CTP régional (c'est une demande forte de la CFDT depuis longtemps, nous avons fait un courrier en ce sens en 2004 à M. Crocherie qui avait "dégagé en touche" à l'époque !)

### **Lundi 12/12/05 - Toulouse - CODIRE à la DRE:**

- REA (Réduction des Effectifs Autorisés) : actuellement par de connaissance précise, pas de déclinaison par macro-grades, seulement en ETP. Le SG (M. Gandil) aurait précisé qu'avec les programmes LOLF les calibrages sont un peu difficiles (aucun recul) et que si pour 2007 il y a obligation absolue de respecter les moyens par programme (BOP), pour 2006 se sera plus souple. On calibrera sur le nombre de postes existants au pré-positionnement et la gestion se fera en sureffectif. Le DDE a rappelé que les distributions d'effectifs aux DDE (sur la région) étaient faites en fonction d'indicateurs qui permettent des comparaisons entre DDE.
- cadrage effectifs 2006 (à affiner)
  - ⇒ BOP AUIP (Aménagement/Urbanisme/Ingénierie Publique) : moins 3 ETP (équivalent temps plein) pour la DDE 82 sans précision des grades.
  - ⇒ BOP CPPE (Conduite politique pilotage équipement) (ce sont les activités supports) : moins 4 à 5 ETP pour la DDE 82
  - ⇒ BOP Logement /Sécurité Routière : 0 pour la DDE 82
  - ⇒ BOP RNN (Routes) pour l'ensemble de la région : -1.5 A+ / +1.5 A / + 2.5 B techn ou adm / - 17.7 C techn ou adm / -1 B expl / - 26 C expl / - 4.5 OPA (la répartition par parc départemental des OPA se fait au niveau central et non régional)

- Bourses aux postes : M. Crocherie (le DRE) souhaite faire un "tour à blanc" avant le 15 avril avec un dispositif de recueil des intentions (postes DIR/SMO) des agents.  
Soit :
  - 15 janvier / 15 février bourse aux postes pour encadrement
  - 2ème quinzaine de février : analyse
  - Début mars / fin mars bourse aux postes pour autres agents
  - 1ère quinzaine d'avril : analyse

Une "note" du DRE devrait sortir en janvier précisant ce processus. La question de ce que nous faisons localement (postes DDE et CG) par rapport à cela nous a été posée. Nous n'avons pas donné de réponse officielle pour l'instant, mais en précisant que si tous les éléments étaient disponibles (Organigrammes détaillés DDE, CG, DIR, fiches de postes, etc) avant le 15 avril, nous pourrions y être favorable.

### **Direction Générale des Routes :**

En France, il existe une quinzaine de sections isolées comme notre "LACRA". 4 ou 5 font l'objet d'un examen prioritaire, ... dont la LACRA 82 !

Des négociations vont débuter avec ASF pour définir les modalités du transfert à brève échéance. Ces négociations devront aboutir avant l'été 2006 !(pour définir les modalités du transfert).

Une réunion de travail est programmée le 25 janvier 2006 à Paris entre le DDE, le DDEA, M. Chemin (préfigurateur DIR) et la DGR (Direction Générale des Routes).

Il est bien évident que cela constitue une des informations la plus importante de cette réunion avec le DDE ! Une information spéciale par la direction, sera faite aux agents concernés (exploitation LACRA et bureau d'étude route).